



PLAN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

*incluant le plan de lutte
contre l'intimidation et la violence*



Équipe de travail

Noms	Fonction
Dalila Tefiles / Lucie-Maude Tétreault / Bruno Guérin / Lucie Champagne / Katherine Piscioneri / Charles-Étienne Martin / Adina-Teodora Nan / Frédérique Reynaud / Charles Lévesque / Mercedes Serevitch / Michèle Giguère / Jessica Bradette-Therrien	Enseignant(e)s
Johanne Richard	Psychoéducatrice
Sandrine Mireault	Psychoéducatrice
Valérie Mantha	Technicienne de loisir
Maria Fernanda Seri	Psychologue
Rachel Collin	T.E.S.
Nathalie Boudreau	Directrice adjointe
Jérôme Drouin	Agent administratif
Ana Olarte	Secrétaire
Coordonnateur du <i>Plan Santé bien-être</i>	
François Millette	Directeur

Légende :



Pour aller plus loin : les liens cliquables suggérés proposent des **informations accessibles à tous**.



Pour aller plus loin : les liens cliquables suggérés proposent des **informations et des outils de référence accessibles au personnel scolaire**.

N.B. Pour y avoir accès, les membres doivent être connectés avec leur adresse GGL CSSMB.

Canevas Plan Santé et bien-être proposé par le Service des ressources éducatives, CSSMB.

Rédaction et mise en place : Priscilla Côté et Julien Lamontagne

Dernière mise à jour du canevas: 20 avril 2023.

Tous droits réservés.

Toute reproduction d'une partie quelconque de ce document par quelque procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Sources icônes : Chercher icônes créées par Freepik - Flaticon

PLAN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

En plus d'être liés à la réussite éducative des élèves, la santé et le bien-être de ces derniers sont au cœur de nos préoccupations. Pour ce faire, nous croyons qu'il est essentiel d'agir en prévention-promotion de manière globale et universelle.

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP)¹ prévoit que chaque école élabore un plan de lutte contre l'intimidation et la violence (art. 75.1). Pour sa part, le CSSMB a opté pour un **Plan santé et bien-être** qui intègre toutes les obligations prescrites par la LIP à propos du plan de lutte contre l'intimidation et la violence, en plus d'accorder une grande attention au développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves ainsi que du personnel.

Les compétences sociales et émotionnelles (CSÉ) des enfants et des adultes fournissent à l'enfant des outils qui lui permettent de se protéger, de s'affirmer, de gérer ses émotions et de devenir une citoyenne ou un citoyen responsable, et aussi de réussir à l'école. Elles sont essentiellement apprises par l'expérience, et l'école devient, par conséquent, un lieu privilégié pour les acquérir. Elles se développent dès la petite enfance et tout au long de la vie. Pour les adultes, ces compétences sont la base d'une intervention bienveillante et constituent, comme pour les enfants, un facteur de protection. (Conseil supérieur de l'éducation, 2020).²

L'appellation **Plan Santé et bien-être** sera dorénavant utilisée pour remplacer le terme Plan de lutte contre l'intimidation et la violence étant donné qu'il inclut toutes les obligations de la LIP quant à ce dernier.



¹ i-13.3 - Loi sur l'instruction publique. Principaux articles de la LIP : 75.1 à 75.3, 77, 83.1 et 96.13.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/i-13.3>.

² Conseil supérieur de l'éducation (2020). Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs, Québec, Le Conseil, 176 p.
<https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/50-0524-AV-bien-etre-enfant-2.pdf>.

De quoi est composé le Plan Santé et bien-être?

En plus d'être un outil de référence pour l'établissement en matière d'intervention face à l'intimidation et la violence, le **Plan Santé et bien-être** se veut un assemblage d'actions en prévention-promotion dont le but est de permettre aux élèves de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dans un milieu scolaire sécuritaire, positif et bienveillant.

Le Plan Santé et bien-être s'articule autour des composantes suivantes, cliquez pour vous y rendre directement:

[ANALYSE DE LA SITUATION](#)

[MESURES DE PRÉVENTION-PROMOTION](#)

[INTERVENTION](#)

[VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL](#)

L'équipe de travail constituée pour développer le *Plan Santé et bien-être* peut s'appuyer sur les outils suivants pour l'élaborer et le réviser annuellement :



[Site Santé et bien-être, climat scolaire et prévention de la violence](#)



[Outils pour élaborer le Plan Santé et bien-être](#)

Le directeur de l'école doit transmettre une copie du Plan Santé et bien-être au protecteur national de l'élève avant le 30 septembre.

POUR MIEUX COMPRENDRE

Obligations du conseil d'établissement³: [Pour aller plus loin](#)

- Le conseil d'établissement (conseil) doit adopter le *Plan Santé et bien-être* et son actualisation proposé par le directeur de l'établissement. Cette proposition aura été préalablement élaborée avec la participation des membres du personnel;
- Un document clair et accessible expliquant le *Plan Santé et bien-être* doit être distribué aux parents. Ce document doit faire état de la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève
- Le conseil veille à ce que le soit *Plan Santé et bien-être* soit révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé;
- Le conseil procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école, au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence et un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'établissement et au protecteur national de l'élève.

Voici les composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (LIP 75.1) et qui sont intégrées dans le *Plan Santé et bien-être* :

1. Une **analyse de la situation de l'école** au regard des actes d'intimidation et de violence de l'établissement;
2. Les **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique;
3. Les **mesures visant à favoriser la collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;
4. Les **modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** concernant un acte d'intimidation ou de violence à l'établissement et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation;
5. Les **actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence** est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne ou qu'un signalement ou une plainte est transmis à l'établissement par le protecteur régional de l'élève;
6. Les **mesures visant à assurer la confidentialité** de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;
7. Les **mesures de soutien ou d'encadrement** offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;
8. Les **sanctions disciplinaires** applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;
9. Le **suivi qui doit être donné à tout signalement** et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

³ i-13.3 - Loi sur l'instruction publique. Principaux articles de la LIP : 75.1 à 75.3, 77, 83.1 et 96.13.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/i-13.3>.

Santé et bien-être

Le Conseil supérieur de l'éducation considère que le bien-être scolaire est :

« multifactoriel et multidimensionnel, et comprend à la fois les aspects émotionnel, psychologique et social. Il combine tant la perception subjective de l'enfant sur son état général que l'engagement de celui-ci dans sa vie scolaire. Il fait référence au plaisir, au bonheur vécu et à la réalisation de soi. Il est tributaire des capacités d'adaptation de l'enfant à l'école. Ces capacités peuvent être liées à ses compétences sociales et émotionnelles, aux relations interpersonnelles qu'il entretient avec ses pairs et les adultes qui l'entourent, à son sentiment d'efficacité personnelle, à sa santé mentale et à ses habitudes de vie (inspiré de Papazian-Zohrabian et autres, 2018). En plus des caractéristiques propres à l'enfant, son bien-être à l'école est influencé à la fois par l'environnement familial, scolaire et pédagogique, professionnel et communautaire ».⁴

Santé mentale

« L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) élargit la portée du bien-être pour le relier étroitement à la santé mentale, qui constitue « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté ».⁵

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP).⁶

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP).⁷

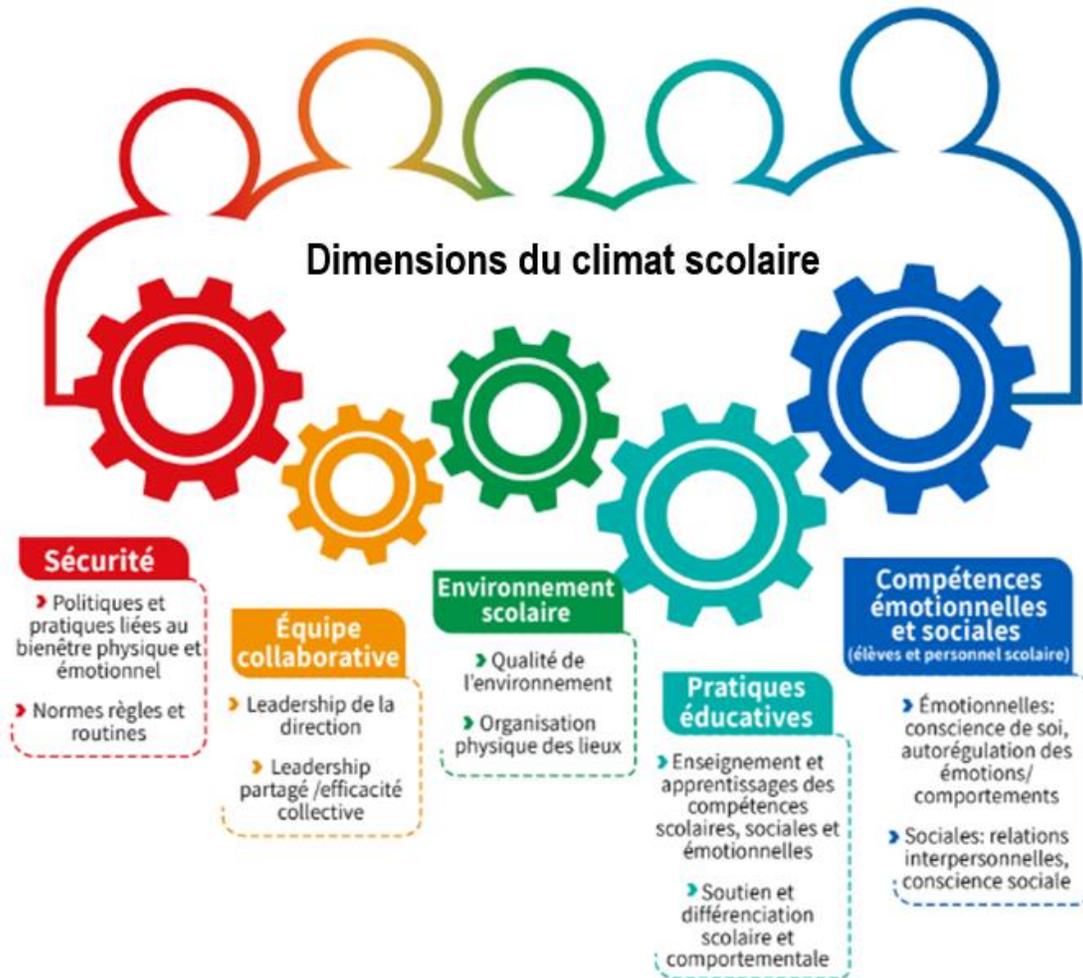
⁴Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs - CSE 9 juin. 2020, <https://www.cse.gouv.qc.ca/publications/bien-etre-enfant-50-0524/>.

⁵Idem.

⁶i-13.3 - Loi sur l'instruction publique. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/i-13.3>

⁷Idem

Voici le modèle du climat scolaire⁸ qui sous-tend la réflexion du *Plan Santé et bien-être* :



 [Pour en savoir plus sur les dimensions du climat scolaire](#)

 [Informations complémentaires - climat scolaire](#)

⁸ UN CLIMAT SCOLAIRE BIENVEILLANT ET SÉCURITAIRE. 9 juin. 2020, https://www.violence-ecole.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont_v2/documents/Actualites/CLIMAT_SCOLAIRE_ET_PANDEMIE.pdf.

ANALYSE DE LA SITUATION

Le *Plan santé et bien-être* doit inclure une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence, mais il est indiqué de recueillir des données qui touchent les dimensions du climat scolaire et, plus particulièrement, les compétences sociales et émotionnelles des élèves.

	Outils utilisés pour faire le portrait	Année de passation
<input checked="" type="checkbox"/>	Questionnaire <i>Santé et bien-être</i> (SEBE)	2022-2023
<input checked="" type="checkbox"/>	Outils <i>Bonnes pratiques Santé et bien-être</i>	2024-2025
<input checked="" type="checkbox"/>	Autres sources d'informations (direction d'école, conseil d'établissement, personnel scolaire, registres, etc.)	
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>ÉKIPAGE</i>	2023-2024
<input checked="" type="checkbox"/>	Rencontres du comité santé et bien-être	2023-2024

Brève description des constats qui ressortent à la suite de l'analyse de la situation

Voir portrait des élèves 2022-2023



Résultats du questionnaire « Santé et bien-être 2022-2023 »

Violence, sécurité, encadrement

ESMR



Forces

- C'est dans la classe que les élèves se sentent le plus en sécurité.
- En très grande majorité (93%), les élèves ont de bonnes relations avec leurs enseignants, sentent qu'ils les aident à bien réussir et trouvent que ces derniers font bien appliquer les règles.
- Les adultes appliquent des règlements très clairs par rapport à la violence et à l'intimidation.
- Les adultes interviennent lors de violence physique.



Vulnérabilités

- **Les corridors, les casiers, l'entrée et la sortie de l'école et dans les transports pour se rendre à l'école** sont les lieux où les élèves se sentent moins en sécurité.
- 25% des élèves trouvent que la **surveillance** n'est pas adéquate.
- Les trois formes de violence les plus subies sont **verbale**, physique et sociale.
- Les adultes interviennent moins dans les situations de **rejet, d'insultes ou de moqueries** - Banalisation
- 12 % des élèves rapportent avoir s'être fait insulter, traiter de nom ou menacer plusieurs fois ou toutes les semaines.
- 6 % des élèves rapportent **s'être fait taper ou bousculer intentionnellement** (72 élèves).
- **34 %** de nos élèves ont été témoin de violence au cours du dernier mois

Les comportements prosociaux et les influences sociales

ESMR



Forces

- De façon générale, les élèves saisissent bien les notions relatives au consentement.



Vulnérabilités

- Les élèves banalisent les gestes de violence, très peu d'élèves savent **quoi faire devant des gestes de violence**
- Les élèves ont des comportements à risque sur les réseaux sociaux.
- Les **garçons** sont deux fois plus nombreux que les filles à considérer qu'un oui après avoir insisté est un **consentement** acceptable. De plus, une hésitation est perçue comme un "oui".
- 1/3 des élèves utilisent peu de stratégies pour **affirmer**.
- 1/3 des élèves appliquent peu de stratégies pour résoudre leurs **conflits**
- Les différents services de l'école ne sont pas suffisamment connus.

Demande d'aide



Forces

- Les élèves savent reconnaître les situations urgentes qui requièrent une demande d'aide (suicide, violence, dépendances, ITSS, grossesse).
- Quand les élèves ont demandé de l'aide, la grande majorité en a reçu et est satisfaite.



Vulnérabilités

- Lorsqu'il s'agit d'**anxiété** (inquiétudes excessives et difficiles à contrôler), 1/3 des élèves ne perçoivent pas qu'il est important ou urgent de demander de l'aide.
- **Seulement 1 élève sur 5** se sent à l'aise de parler de ses problèmes personnels à un **membre du personnel**.
- **1 élève sur 5** dit qu'il n'a **personne** avec qui il se sent à l'aise de parler de ses problèmes personnels.
- Les élèves demandent de l'aide à l'école surtout lorsqu'il s'agit de l'aspect académique / climat scolaire (conflits, échec, injustice).

La gestion des émotions et du stress



Forces – Constats

- 1 élève sur 2 aimerait en apprendre plus sur des techniques de respiration.
- Plus de 1 élève sur 3 aimerait en apprendre plus sur la méditation.
- Plusieurs pistes sur les intérêts des élèves.



Vulnérabilités

- Les élèves disent être particulièrement stressés par:
 - les examens;
 - les présentations orales;
 - la transition vers le CEGEP;
 - leur choix de carrière;
 - le jugement des autres sur eux.
- Les élèves connaissent peu de **stratégies efficaces pour gérer le stress**.



L'engagement social

ESMR



Forces – Constats

- 43 % des élèves s'impliquent dans une équipe sportive.
- Près de 76 % des élèves nomment qu'être impliqués dans un comité, un club ou une équipe sportive les aide à mieux se sentir à l'école.



Vulnérabilités

- 22 % des élèves nomment ne pas avoir suffisamment d'espace pour **manger assis** (à une table, sur une chaise ou sur un banc).
- 21 % des élèves nomment que l'on ne tient pas compte de leur opinion pour les **décisions importantes** (ex.: activités spéciales, règles).
- 26 % des élèves nomment qu'il y a pas **d'activités parascolaires** variées qui leur plaisent (le midi ou après l'école et les fins de semaine).
- Plus les élèves évoluent au secondaire, moins ils s'impliquent.



Les saines habitudes de vie

ESMR



Forces – Constats

- 66 % des garçons pratiquent 60 min./jour d'activité physique 3 fois et plus par semaine.



Vulnérabilités

- 5 % des élèves consomment de la drogue 3 fois et plus par semaine (60 élèves).
- 66 % des élèves **déjeunent** 2 fois ou moins par semaine.
- 38 % des élèves **ne dorment** pas le nombre d'heures recommandées.
- La moitié des élèves ne pratiquent pas 60 min./jour d'**activité physique** 3 fois et plus par semaine.

Connaissance de soi

ESMR



Constats



Vulnérabilités

- Les trois sujets sur lesquels les élèves aimeraient LE PLUS être informés à l'école sont:
 - Le stress et l'anxiété (54%)
 - La déprime et la dépression (40%)
 - Amour, relations amoureuses et consentement (39%)

- 37% ont de la difficulté à s'accepter, ont peu de raisons d'être **fièr.e**.
- 40% disent avoir des difficultés au plan de **l'affirmation de soi** (donner leur opinion et à exprimer comment ils se sentent).
- 25% disent **ne pas avoir un.e ami.e** avec qui ils peuvent parler de leurs problèmes.

MESURES DE PRÉVENTION-PROMOTION

Les mesures de prévention et promotion (PP) à privilégier sont celles qui :

- contribuent à ce que les élèves et les membres du personnel se sentent bien et en sécurité;
- suscitent la meilleure collaboration possible entre les membres du personnel, les partenaires et la famille;
- permettent aux élèves d'apprendre dans un environnement qui leur offre des conditions favorables;
- alimentent le développement professionnel autour de pratiques éducatives efficaces;
- visent à ce que les élèves se développent sur tous les plans : cognitif, physique, social et émotionnel.⁹

Rappel : L'équipe de travail peut s'appuyer sur les outils suivants pour élaborer les mesures de prévention-promotion :



[Site Santé et bien-être, climat scolaire et prévention de la violence](#)



[Outils Bonnes pratiques/Santé et bien-être](#)

Orientation	Exploiter le plein potentiel des élèves en développant les compétences du 21^e siècle (compétences de demain).										
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la culture collaborative et le partage des expertises variées au sein de l'équipe-école, selon les données probantes ; 2. Développer l'autonomie et l'organisation des élèves. 										
Moyens (actions)	Sécurité	Équipe collaborative	Environnement scolaire	Pratiques éducatives	CSE élèves	CSE adultes	Clientèle ciblée	Résultats attendus	Indicateurs	Ressources	Régulation Évaluation
Méthodes de différenciation pédagogique selon le groupe.		x		x			Tous les élèves de l'école.	Accompagnement pédagogique des élèves.	Augmentation de la motivation, implication, taux de	Équipe enseignante, CP, direction.	À reconduire.

⁹ Inspiré de "Actions intégrées - ÉKIP : santé, bien-être et réussite éducative des" 23 févr.. 2023, <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip/actions-integrees-favorisant-la-sante-le-bien-etre-et-la-reussite-educative-des-jeunes>.

										réussite.		
1	Mise en place d'ateliers sur l'organisation de la 1 ^{re} à la 5 ^e secondaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Participation des élèves à minimalement 2 ateliers.	La proportion des élèves utilisant quotidiennement l'agenda et le matériel scolaire approprié.	Jessica B-T Titulaire	À bonifier.
3	Méthodes de différenciation pédagogique selon les différents groupes/options.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Accompagne ment pédagogique des élèves.	Augmentation de la motivation, implication, taux de réussite.	Équipe enseignante, CP, direction.	À reconduire.
	Ateliers sur les perspectives scolaires (maths et sciences enrichies) et connaissance de soi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secondaire 3.	Diminution de l'anxiété et décisions éclairées en matière de choix de cours.	Diminution de demandes de rendez-vous auprès de la C.O. et diminution de demandes de changements de cours.	Tournée de classes par la C.O.	À reconduire.
	Activités de promotion pour les parcours post-secondaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Élèves du 2 ^e cycle (sec 3-4-5).	Diminution de l'anxiété et décisions éclairées.	Diminution de demandes de rendez-vous auprès de la C.O et diminution de demandes de changements de cours.	Organisées par la C.O., en collaboration avec l'AVSEC et les directions du 2 ^e cycle.	À bonifier.

Jumelage d'un pair aidant avec des élèves de 1 ^{re} secondaire.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Élèves bénévoles au 2 ^e cycle et les élèves de 1 ^{re} secondaire.	Augmenter le sentiment d'appartenance, l'autonomie et diminution de l'anxiété.	Diminution des retards en 1 ^{re} secondaire, augmentation du sentiment de sécurité.	AVSEC, élèves bénévoles au 2 ^e cycle et direction de la 1 ^{re} secondaire.	À bonifier.				
Ateliers passage post-secondaire et diffusion d'information (vers le secteur des adultes, DEP ou cégep) sur l'heure du midi dans la semaine de la persévérance scolaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Élèves du Pré-DEP, 4 ^e et 5 ^e secondaire.	Compréhension des attentes.	Choix éclairés des élèves et sentiment de compétence.	Comité enseignants, C.O., direction, ressources externes (CJE, T.E., API du cégep?).	À bonifier.
Mettre en place des activités de renforcement (certificats, H & M, cérémonie des finissants, bourses, gala sportif, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Persévérance, engagement scolaire, etc.	Le nombre de ces événements.	Direction, technicienne de loisir, comité santé et bien-être	À bonifier.				

Orientation	Assurer un milieu de vie inclusif, bienveillant qui permet de développer une conscience citoyenne.
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir un milieu de vie sain (bien-être physique et psychologique) et sécuritaire pour les élèves et les adultes ; 2. Poursuivre l'aménagement de l'école comme milieu de vie écoresponsable.

	Moyens (actions)	Sécurité	Équipe collaborative	Environnement scolaire	Pratiques éducatives	CSE élèves	CSE adultes	Clientèle ciblée	Résultats attendu	Indicateurs	Ressources	Régulation Évaluation
7	<p>Soutien au personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Atelier <i>Anxiété chez nos élèves (pour adultes)</i>; Former les membres du personnel sur les manières d'intervenir lorsque les élèves sont impolis les uns envers les autres; Offrir une formation à l'ensemble des membres du personnel intervenant de l'ÉSMR sur les manières de détecter les signes et symptômes de problèmes de santé mentale (outiller les enseignants et intervenants) - Une fois un élève ciblé, où et comment le référer? Offrir la formation « Santé et bien-être », formation du SRÉ aux adultes de l'école. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les adultes de l'école.	Promouvoir un milieu de vie sain (bien-être physique et psychologique) et sécuritaire pour les élèves et les adultes.	Le pourcentage des élèves se sentant en sécurité dans l'école selon le questionnaire santé et bien-être.	Direction de la santé publique, direction, CP, CSSS.	À bonifier.
8	<p>Ateliers en classe par niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunes en tête solidaire pour la santé mentale; Conférence Samuel Bricault; Atelier ENSEMBLE pour le respect de la diversité; Atelier Prima Danse; Atelier Cyberintimidation-intimidation, réseaux sociaux et sécurité Internet (sociocomm. et 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Promouvoir un milieu de vie sain (bien-être physique et psychologique) et sécuritaire pour les élèves et les adultes.	Le pourcentage des élèves se sentant bien et en sécurité dans l'école.	Psychoéducatrices.	À reconduire.

	<ul style="list-style-type: none"> • TES); • Atelier "Si j'avais su" (sociocomm. et TES); • Atelier Citoyenneté numérique (science 2.0); • Atelier Projet XOX / SPVM (prévention violence dans les relations amoureuses); • Atelier Ruban en route (prévention VIH et ITSS); • MAAD (Mothers against drunk driver) prévention alcool au volant; • Atelier Maison Jean Lapointe (prévention cyberdépendance et drogues); • Atelier Les impacts d'être majeur (sociocomm. et ens.). 											
9	<p>Pièces de théâtre par niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Théâtre : Contrôle total (cyberintimidation); • Théâtre : Le prince serpent (exploitation sexuelle); • Théâtre : Embrasse-moi si tu veux (ITSS, relations amoureuses, consentement); • Théâtre : Léa et Loïc (relations saines); • Théâtre : Droit au but (prévention violences dans les relations amoureuses). 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Promouvoir un milieu de vie sain (bien-être physique et psychologique) et sécuritaire pour les élèves et les adultes.	La proportion d'élèves ayant signalé un événement de violence (verbale et physique).	Psychoéducatrices.	À reconduire.
10	<p>Semaines thématiques pour tous les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journée culturelle pour promouvoir l'inclusion; • Semaine de la Fierté pour promouvoir la diversité sexuelle et de genre ; • Semaine de l'Environnement; 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Promouvoir un milieu de vie sain (bien-être physique et psychologique) et sécuritaire pour les	Le nombre d'incidents d'intolérance en une année.	Selon le moment et la semaine, le personnel de l'école.	À reconduire.

<ul style="list-style-type: none"> • Semaine du français; • Semaine des arts; • Semaine de la persévérance; • Semaine de la santé mentale; • (Février) Mois de l'histoire des Noirs; 									élèves et les adultes.			
Surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Donner à l'équipe-école une formation sur la surveillance active; • Ajouter des caméras de surveillance; • Ajouter de la surveillance à l'entrée et à la sortie des élèves - Extérieur; • S'assurer d'une surveillance partout dans l'école – Escaliers; • Intervenir de façon précoce. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Promouvoir un milieu de vie sain (bien-être physique et psychologique) et sécuritaire pour les élèves et les adultes.	Le nombre d'incidents en une année.	Direction et l'ensemble de l'équipe école.	À reconduire.	
Promouvoir et diffuser le Plan « Santé et Bien-être ».	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous	Promouvoir un milieu de vie sain (bien-être physique et psychologique) et sécuritaire pour les élèves et les adultes.	Le nombre d'incidents en une année.	Direction et l'ensemble de l'équipe école	À bonifier.	
Vivre le SCP dans l'école, enseigner les comportements positifs attendus dans toute l'école.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Promouvoir un milieu de vie sain (bien-être physique et	Le nombre d'incidents en une année.	Direction et l'ensemble de l'équipe école.	À reconduire.	

									psychologique) et sécuritaire pour les élèves et les adultes.			
Poursuivre le mandat de l'intervenante sur les cyber-enjeux, (ex: pour l'animation d'ateliers aux élèves de Sciences 2.0 sur la bonne utilisation de leur portable et donner des ateliers sur la prévention de la cyberintimidation, la prévention des réseaux sociaux et les bonnes pratiques reliées aux téléphones cellulaires).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Promouvoir un milieu de vie sain (bien-être physique et psychologique) et sécuritaire pour les élèves et les adultes.	Le nombre de cyber-incidents en une année.	L'intervenante en cyber-enjeux.	À reconduire.	
Offrir des locaux et sections aux élèves pour pouvoir s'exprimer (Spectrum, café midi-monde, #OSD, local d'activités, etc.).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Promouvoir un milieu de vie sain (bien-être physique et psychologique) et sécuritaire pour les élèves et les adultes.	Le nombre de locaux dédiés.	Direction.	À reconduire.	
Outiller les parents des élèves sur la santé mentale positive (capsules-école et CSSS).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les parents d'élèves de l'école.	Promouvoir un milieu de vie sain (bien-être physique et	Le nombre d'activités offertes aux parents	SRÉ, comité central de parents.	À reconduire.	

									psychologique) et sécuritaire pour les élèves et les adultes.			
Améliorer les infrastructures physiques (intérieures et extérieures) et technologiques de l'école.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves et le personnel de l'école.	Poursuivre l'aménagement de l'école comme milieu de vie écoresponsable.	Le nombre de projets de réalisés.	CSSMB, direction et SRI.	À bonifier.	
Créer des partenariats avec des organismes externes afin de nous accompagner dans notre transition environnementale (ex : Lab 22, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves et le personnel de l'école.	Poursuivre l'aménagement de l'école comme milieu de vie écoresponsable.	Le nombre de partenariats.	Direction, organismes externes, AVSEC et membres du comité vert.		
Création d'un comité vert.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Poursuivre l'aménagement de l'école comme milieu de vie écoresponsable.	Le nombre de projets verts.	Membres du comité.		

Orientation**Répondre aux différents besoins et aux intérêts des élèves.****Objectifs**

1. Optimiser le continuum des services et des parcours pour les élèves ;
2. Faciliter les transitions auxquelles l'élève doit faire face tout au long de son cheminement scolaire.

	Moyens (actions)	Sécurité	Équipe collaborative	Environnement scolaire	Pratiques éducatives	CSE élèves	CSE adultes	Clientèle ciblée	Résultats attendu	Indicateurs	Ressources	Régulation Évaluation
1	Faire connaître les différents intervenants et leurs rôles dans l'école (ex: tableau comment ça va?, local oasis/OSD, présentation début d'année).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	La demande d'aide est favorisée.	Questionnaire QSBE 24-25	Les intervenants.	À reconduire.
2	Animer des ateliers de prévention dans tous les niveaux en fonction de la sortie de classe de l'élève (ex: anxiété, organisation, méthodologie, cyber enjeux, toxicomanie, intimidation, sexualité, santé mentale).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les élèves ciblés.	La diminution des sorties de classes.	Sorties de classe.	Les intervenants.	À bonifier.
3	Maintenir des espaces et les activités les midis pour les élèves (ex : local pour les 5e secondaire, corridors dédiés, gymnases, agora, bibliothèque, parascolaire,	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves de l'école.	Le nombre d'activités diversifiées.	Offre de service parascolaire.	La technicienne de loisir et l'équipe-école.	À reconduire.

	etc.).											
4	Assurer la transition passage primaire-secondaire par des activités de préparation et d'intégration.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les élèves de 1 ^{re} secondaire.	Sentiment de sécurité des élèves de 1 ^{re} secondaire.	Résultats au QSBE.	AVSEC, direction et enseignants.	À reconduire.
5	Poursuivre les activités offertes par le comité passage secondaire-cégep/travail/FP (ex: journée carrière, questionnaire maison, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les élèves de 5 ^e secondaire.	Que chaque élève ait une vision de son parcours.	Résultats au QSBE en lien avec le choix éclairé et le stress face au cégep/choix de carrière / suivi de cohorte.	Direction, C.O., cégep et FP.	À bonifier.

INTERVENTION

Modalités pour effectuer un signalement ou une plainte

Le *Plan Santé et bien-être* doit inclure les modalités applicables pour effectuer un **signalement** ou pour formuler une **plainte** concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Signalement	Plainte
Dénoncer une situation d'intimidation ou de violence dans le but de faire cesser la situation ou de recevoir de l'aide. Un signalement peut être fait par un élève victime, témoin, agresseur, un parent, un membre du personnel de l'école ou quelque autre personne.	Signification du mécontentement d'un ou de plusieurs élèves ou des parents quant aux services dispensés, reçus ou offerts, ou sur l'application d'un encadrement, d'un règlement, d'une procédure, d'un usage ou d'une pratique.

Pour signaler une situation à l'école

Élèves	Parents
<p>Entrez directement en contact avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> la technicienne en éducation spécialisée (TES) de niveau ou tout adulte de l'école; la psychoéducatrice (Johanne Richard ou Sandrine Mireault) ou ; avec la direction générale ou la direction adjointe. <p style="text-align: center;">  <small>ESMR-Arbre-1.pdf</small> </p>	<p>Veillez communiquer avec les différentes directions adjointes :</p> <p>1^{re} et 2^e secondaire Nathalie Boudreau nathalie.boudreau2@csmb.qc.ca Poste 4142</p> <p>3^e secondaire Stéphanie-Pascale Gauthier stephany.pascale.gauthier@csmb.qc.ca Poste 3141</p> <p>4^e et 5^e secondaire Amel Terki amel.terki@csmb.qc.ca Poste 3142</p>
Enseignant.e.s	Personnel de soutien
Communiquez avec votre direction adjointe.	Communiquez avec votre direction adjointe.

Éducateurs au service de garde et les surveillants des dîneurs	Partenaires de l'école (Chauffeurs d'autobus ou de berlines, bénévoles, brigadiers, entraîneurs et autres partenaires)
N/A	Communiquez avec la direction ou direction adjointe.



En cas de harcèlement entre membres du personnel, se référer à la [Politique visant à promouvoir la civilité et prévenir le harcèlement en milieu de travail](#).

Pour formuler une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à l'égard des services qu'il a reçus, qu'il reçoit, aurait dû recevoir ou requiert du CSSMB.

Procédure en trois étapes

Étape 1 : s'adresser à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat

- L'élève ou le parent qui souhaite déposer une plainte s'adresse d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat. La plainte peut être faite verbalement. Elle doit être traitée dans un délai de 10 jours ouvrables.

Étape 2 : s'adresser à la personne responsable du traitement des plaintes

- Si, au terme de l'étape 1, l'élève ou le parent est insatisfait ou que le traitement de la plainte n'est pas complété dans le délai prévu à la loi, il peut s'adresser à la personne responsable du traitement des plaintes désignée par le conseil d'administration du CSSMB. Cette étape peut se faire oralement.
- La plainte doit être traitée dans un délai de 15 jours ouvrables.

Étape 3 : s'adresser au protecteur régional de l'élève

- Si, au terme de l'étape 2, l'élève ou le parent demeure insatisfait ou que le traitement de la plainte n'est pas complété dans le délai prévu à la loi, il peut alors recourir au protecteur régional de l'élève affecté à sa région. L'élève ou le parent peut être assisté par le protecteur régional de l'élève pour la formulation écrite de sa plainte.
- Le protecteur régional de l'élève a 20 jours ouvrables pour terminer l'examen de la plainte et déterminer les conclusions. Le cas échéant, il formule les recommandations pertinentes au CSSMB.
- Le protecteur national de l'élève a quant à lui 5 jours ouvrables pour informer le protecteur régional de l'élève de son intention d'examiner la plainte. S'il décide d'examiner la plainte, il a alors 10 jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, s'il le juge opportun, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.
- Le protecteur régional de l'élève informe par la suite la personne plaignante et le CSSMB des conclusions ainsi que des motifs sur lesquels elles s'appuient, de même que ses recommandations s'il y a lieu.
- Le CSSMB a 10 jours ouvrables pour informer la personne plaignante et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant son refus d'y donner suite.



*À noter qu'un protecteur régional de l'élève pourra examiner une plainte sans que les deux premières étapes n'aient été franchies, si:
1° il est d'avis que le respect de ces étapes n'est pas susceptible de corriger adéquatement la situation ou que le délai de traitement de la plainte aux étapes précédentes rend l'intervention du protecteur régional de l'élève inutile;
2° la plainte concerne un acte de violence à caractère sexuel.

Fonctionnement lorsqu'une plainte est transmise à l'établissement par le Protecteur régional de l'élève.

Lorsque la plainte est transmise directement au protecteur régional de l'élève, la direction d'établissement en reçoit sans délai une copie. Dans ce cas, la direction d'établissement doit s'assurer que les actions prises sont conformes aux mesures identifiées dans le *Plan de santé et bien-être*. Le protecteur régional de l'élève assure le suivi des actions prises par l'établissement.



[Pour en savoir plus sur le traitement des plaintes et le protecteur de l'élève](#)

Actions à prendre lorsqu'un acte est constaté

Le *Plan Santé et bien-être* doit inclure les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école, par quelque autre personne.

Premiers intervenants	Deuxièmes intervenants
Ceux qui sont témoins ou informés d'un incident de violence ou d'intimidation. (ex.: enseignants, éducateurs, personnel de soutien)	Ceux qui sont responsables du suivi des signalements. (ex.: directions, directions adjointes professionnels et TES)

Responsabilités des premiers intervenants - Intervention 100%

RÉAGIR	Intervenir « sur-le-champ » pour arrêter le comportement. Nommer le comportement et l'impact possible. Demander un changement de comportement.
RASSURER	Faire une vérification sommaire auprès de l'élève ciblé. Assurer sa sécurité à court terme et reconforter la victime.
RÉFÉRER	En cas de violence et d'intimidation, appliquer les modalités prévues pour effectuer un signalement pour une évaluation approfondie par la personne responsable du suivi (deuxième intervenant) et consigner l'information selon les mécanismes prévus.
REVOIR	Faire un bref retour auprès de l'élève qui a vécu de la violence/intimidation.

Les membres du personnel de l'école (enseignants, personnel de soutien, professionnels, service de garde et de surveillance des dîneurs) ont reçu la formation Intervention 100 % pour être prêts à intervenir immédiatement lorsqu'ils observent un comportement de violence chez un élève ou lorsqu'un élève ou un parent signale un incident de violence.

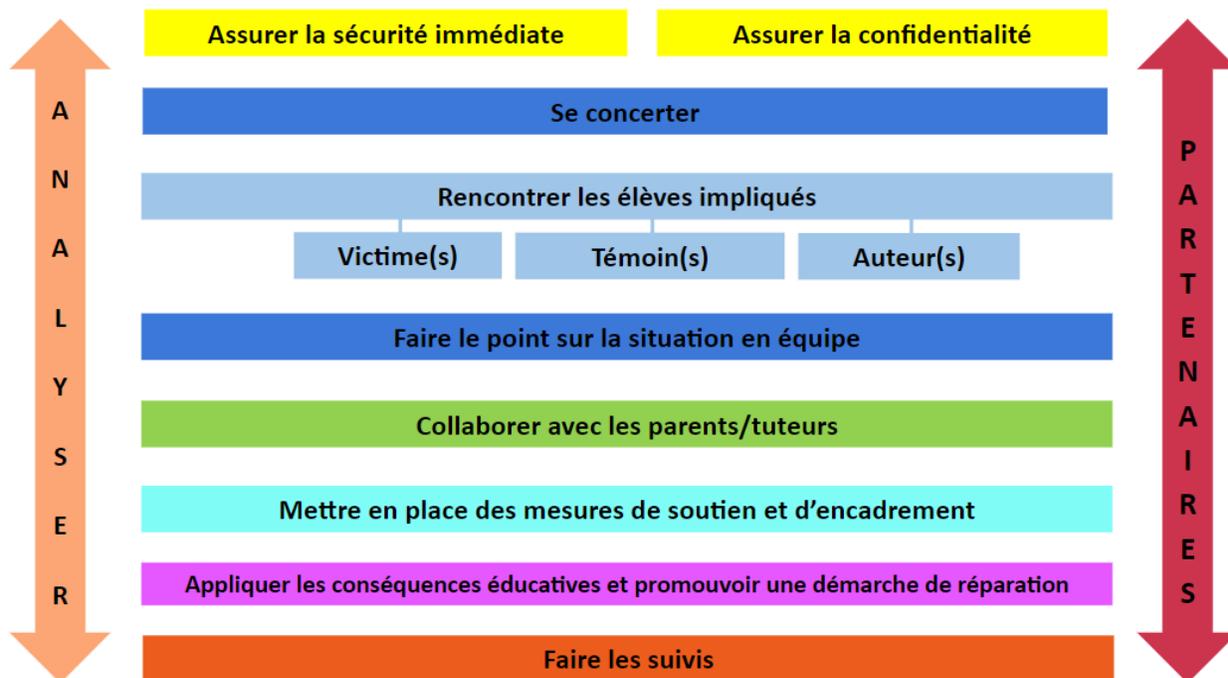
La formation Intervention 100 % a eu lieu le xxxx.



[Pour aller plus loin](#)

Responsabilités des deuxièmes intervenants

Actions à mettre en place lors de situation d'intimidation et de violence



Les différentes actions n'ont pas d'ordre prédéfini et doivent être orchestrées en fonction de chacune des situations. La sécurité étant en tout temps la priorité.

Procédures pour intervenir lors de situation de...



[Violence et intimidation](#)



[Polarisation sociale pouvant mener à la violence](#)

Confidentialité et sécurité

Bien que déNONcer soit la bonne chose à faire pour faire cesser la situation et pour permettre aux personnes victimes, témoins et auteurs d'obtenir de l'aide, il se peut que cela occasionne un malaise chez la personne qui le fait. L'école s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver la confidentialité du signalement et veiller à la sécurité de tous.



[Pour aller plus loin sur les moyens utilisés](#)



[Personnel scolaire](#)

Analyser

Chaque situation est unique et plusieurs aspects doivent être pris en compte dans l'analyse d'une situation d'intimidation et de violence : les actes posés, les élèves impliqués, le contexte, les effets engendrés sur les élèves et les répercussions sur le climat de l'école, etc. Une analyse judicieuse de la situation permet d'intervenir de manière plus efficace.



[Personnel scolaire](#)

Se concerter

La direction d'école fait équipe avec le personnel scolaire chargés du suivi des signalements pour convenir de la séquence d'actions à mettre en place et se répartir les tâches.



[Pour aller plus loin](#)



[Personnel scolaire](#)

Rencontrer les élèves impliqués

Prendre le temps de dialoguer avec les élèves impliqués (victimes, témoins ou auteurs, selon le contexte) permet de recueillir des informations facilitant l'analyse des événements et l'amorce d'un premier niveau de sensibilisation.



[Pour aller plus loin](#)



[Personnel scolaire](#)

Faire le point sur la situation en équipe

Réunir les informations et convenir des prochaines actions à poser pour faire cesser le plus rapidement et efficacement possible les situations d'intimidation et de la violence.



[Pour aller plus loin](#)



[Personnel scolaire](#)

Collaborer avec les parents/tuteurs

Les parents sont des partenaires précieux et il est important de faire équipe lorsque vient le temps d'agir pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. Après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, la direction doit communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues (LIP, 96.12). Les parents et l'école doivent collaborer pour trouver les solutions qui conviennent le mieux à l'enfant.



[Pour plus d'informations, que l'on soit parent d'un élève victime, témoin ou auteur](#)



[Personnel scolaire](#)

Mettre en place des mesures de soutien ou d'encadrement

Les mesures de soutien ou d'encadrement misent sur le développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves impliqués de façon à prévenir la répétition d'un acte de violence ou d'intimidation et de rétablir le sentiment de sécurité.



[Pour aller plus loin sur les moyens possibles](#)



[Personnel scolaire](#)

Appliquer les conséquences éducatives et promouvoir une démarche réparation

En complément des mesures de soutien ou d'encadrement, il arrive que des conséquences soient imposées. L'application de ces dernières s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.



[Pour aller plus loin](#)



[Personnel scolaire](#)

Impliquer les partenaires

Plusieurs ressources du Centre de services sont mises à la disposition du personnel scolaire afin de lui fournir des renseignements et un éclairage complémentaire (Service des ressources éducatives, Service des affaires juridiques et corporatives, analystes, etc.). L'école peut également profiter de l'appui de plusieurs partenaires de la communauté et travailler de concert au bénéfice des élèves et de leurs familles.

Ressources pour les élèves	Ressources pour les parents
Tel-jeunes : 1-800-263-2266 www.teljeunes.com	LigneParents : 1-800-361-5085 www.ligneparents.com
Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868 www.jeunessejecoute.ca	CIUSSS : 514- SPVM : PDQ 16 : 514-280-0116 https://spvm.qc.ca/
 Organismes et ressources communai	

 [Pour plus d'informations, que l'on soit parent d'un élève victime, témoin ou auteur](#)

 [Personnel scolaire](#)

Faire les suivis

Bien que des interventions de qualité aient été mises en place et que les élèves aient obtenu du soutien, il est malheureusement possible que des gestes se répètent. Au quotidien et par des suivis planifiés, l'ensemble du personnel doit veiller à ce que les interactions demeurent respectueuses en tout temps.

 [Pour aller plus loin](#)  [Personnel scolaire](#)

VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Cette section fait suite à l'adoption de la [Loi sur le protecteur national](#) de l'élève le 31 mai 2022 et doit prévoir les éléments suivants :

1. des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel;
2. des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.
3. la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève.

Violences à caractère sexuel	Agression sexuelle (abus sexuel)
<p>Le terme « violences sexuelles » réfère à toutes formes de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique¹⁰.</p> <p>Exemple de gestes de violences sexuelles (interdites et punies par la loi) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'agression sexuelle (abus sexuel); • le partage non consensuel d'images intimes (sextage); • l'harcèlement sexuel; • le leurre d'enfants par Internet; • l'exploitation sexuelle; • la prostitution juvénile ou le proxénétisme; • l'extorsion (la sextorsion); • la production, la distribution et la possession de pornographie juvénile. 	<p>On parle d'agression sexuelle lorsqu'on utilise certaines autres expressions telles que l'abus sexuel, le viol, les infractions sexuelles, les contacts sexuels, l'inceste, la prostitution et la pornographie juvénile.</p> <p>Selon les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, il s'agit « d'un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage.</p> <p>Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Cette définition s'applique, peu importe l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel, peu importe le type de geste à caractère sexuel posé et le lieu ou le milieu de vie dans lequel il a été fait, et quelle que soit la nature du lien existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel »¹¹.</p>

Sextage

Le sextage est l'action d'envoyer un ou des sextos (textes, photographies ou vidéos sexuellement explicites) souvent à l'aide d'un téléphone portable. Dans le contexte de violences sexuelles, le terme sextage fait davantage référence à des situations problématiques associées à cette pratique, comme le partage non consensuel d'images intimes, la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication.

¹⁰ Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. RLRQ, c. P-22.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/P-22.1?code=se:1&historique=20180202>

¹¹ Gouvernement du Québec. (2001). Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807-1.pdf>

1. Formation en lien les violences sexuelles aux membres de la direction et au personnel de chaque établissement

Les membres du personnel recevront la formation proposée par le MEQ dès qu'elle sera disponible.

2. Mesures de sécurité mises en place pour contrer les violences à caractère sexuel

- Application de la procédure d'intervention pour les situations de violences sexuelles et de sextage / Trousse sexto / ressource en cyber-enjeux
- Personnel formé sur l'entente multisectorielle
- Mise en place des contenus obligatoires en éducation à la sexualité pour les élèves.
- Formation des 2^e intervenants sur l'intimidation, la violence et les violences sexuelles offerte par le Service des ressources éducatives
- Formation des 2^e intervenants sur le sextage offerte par le Service des ressources éducatives et le SAJC
- Présentation du Guide pour les entraîneurs CSSMB

Procédure pour intervenir lors de situation de...



3. Faire un signalement ou une plainte concernant un acte à caractère sexuel

Procédure habituelle :

- En cas d'insatisfaction, l'élève et ses parents/tuteurs sont fortement encouragés à s'adresser à l'école.
- Si l'élève ou ses parents/tuteurs sont insatisfaits du traitement de la situation ou si l'école n'a pas traité la situation dans un délai de 10 jours ouvrables suivant sa réception, l'élève ou ses parents/tuteurs peuvent porter plainte à la personne responsable du traitement des plaintes.

Dans le cas où il s'agit d'un acte de violence à caractère sexuel :

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible pour toute personne d'effectuer un signalement en matière d'acte de violence à caractère sexuel commis à l'endroit d'un élève qui fréquente un établissement du CSSMB. Ce signalement peut ainsi être effectué auprès du [protecteur régional de l'élève](#). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève. Celui-ci prend toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que la confidentialité des renseignements permettant d'identifier une personne qui fait un signalement est préservée, sauf avec son consentement. Le protecteur régional de l'élève peut toutefois communiquer l'identité de cette personne au directeur de la protection de la jeunesse ou au corps de police concerné, s'il le juge requis.

- Une ligne téléphonique qui permet à un témoin ou à une victime de dénoncer toute situation d'inconduite sexuelle ou de violence dans les milieux scolaires est rendue disponible par le gouvernement.
 - Les personnes qui le souhaitent peuvent composer le 1 833 DÉNONCE (1 833 336-6623) de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi. La ligne comporte un système de boîte vocale disponible en tout temps.
 - Il est aussi possible de compléter un [formulaire en ligne](#).



[Pour en savoir plus sur le traitement des plaintes et le protecteur de l'élève](#)